



Communauté de Communes de la Septaine

RÉUNION ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 8 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de VILLABON, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Date d'affichage :

PRÉSENTS : Mesdames DESIAUME, DUBIEN, DUCATEAU, FERNANDES, GOGUÉ, TEYSSIER, Messieurs ACOLAS, AUDEBERT, BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, BOUVELLE, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GINDRE, GOFFINET, GOUGNOT, GROSJEAN, LECLERC, LEMAIGRE, MALLERON, MARCEL, MAZENOUX, MÉREAU, MOINET, PÉCILE, POIRIER, RICHARD, SARREAU, TUAILLON, WEINGARTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BONTEMPS, BRÉCHARD, SARRON, Messieurs JAUBERT, MERCIER.

POUVOIR : Mme BONTEMPS à Mme DESIAUME, Mme SARRON à M. PÉCILE, M. MERCIER à M. GROSJEAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BLANCHARD.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 24 novembre 2014,
- Autorisation permanente et générale de poursuites,
- Plan de financement pour la réalisation d'un assainissement non collectif à l'école de Nohant-en-Goût,
- Décision modificative,
- Tarifs OM 2015,
- Choix d'un architecte pour l'école de Villequiers,
- Convention avec le cabinet C.T.R.,
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2014

Le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2014 est approuvé.

AUTORISATION PERMANENTE ET GÉNÉRALE DE POURSUITES

Vu la demande de Monsieur Alain Colas,

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Autorise ce dernier à signer une convention de recouvrement avec la Direction Départementale des Services Fiscaux,
- Autorise Monsieur Alain Colas, Chef de poste de la trésorerie à Baugy, à adresser tous actes de poursuites : depuis les lettres de rappels, les commandements de payer jusqu'aux mises en demeure et à exécuter, après la précédente phase précontentieuse, toutes les poursuites contentieuses subséquentes nécessaires envers les redevables défaillants pour le budget principal et tout budget annexe.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF A L'ÉCOLE DE NOHANT-EN-GOÛT

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement suivant pour la réalisation d'un assainissement individuel à l'école de Nohant-en-Goût d'un montant de 23 366,40 € T.T.C. soit 19 472 € H.T.
- sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. selon le plan de financement suivant :
 - o D.E.T.R. : 9 736 € soit 50 % du montant H.T. des travaux,
 - o Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant H.T. (soit 9 736 €) des travaux plus l'avance de la T.V.A.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE
Budget Annexe Ordures Ménagères

Régularisation sur exercice antérieur. Il s'agit de personnes ayant quitté le territoire en 2013 et ne s'étant pas signalées.

CRÉDITS A OUVRIR			
CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	800 €
CRÉDITS A REDUIRE			
CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
022	022	Dépenses imprévues	800 €

Vote à l'unanimité.

TARIFS OM 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'évolution du coût des ordures ménagères sur La Septaine, le Conseil Communautaire instaure pour l'année 2015 les montants de redevance suivants :

Type d'utilisateur	Coût trimestriel
Foyer 1 personne	26,76 €
Foyer 2 personnes	37,45 €
Foyer 3 personnes	48,14 €
Foyer 4 personnes	53,49 €
Foyer 5 personnes et plus	58,83 €
Résidence secondaire	37,45 €
Commerçants	37,45 €
Restaurants	80,21 €
Salles privées	67,38 €
Salles cantines	80,21 €
Gîtes chambres d'hôtes	37,45 €
Artisans	37,45 €
Entreprises	37,45 €
Postes	37,45 €
Divers	37,45 €
Collège d'Avord	898,28 €
Maison de retraite de Nohant	3 572,45 €
EPIDE	3 148,43 €
SESAME Autisme	428,68 €
ATAC	745,87 €
INTERMARCHÉ	745,87 €

Cas particuliers :

Pour les foyers de Laverdines, étant donné que la collecte des ordures ménagères s'effectue par un point unique de regroupement, le coefficient de collecte sera de 0,5. Ce qui donne les montants de redevances suivants :

Type d'usager	Coût trimestriel
Foyer 1 personne	18,73 €
Foyer 2 personnes	29,42 €
Foyer 3 personnes	40,11 €
Foyer 4 personnes	45,45 €
Foyer 5 personnes et plus	50,80 €
Résidence secondaire	29,42 €

La redevance sera collectée trimestriellement.

Vote à l'unanimité.

Arrivée de Mme LOISEAU

CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR L'ÉCOLE DE VILLEQUIERS

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif aux travaux de réalisation d'une école neuve à Villequiers,
- Considérant la nécessité d'avoir recours à un Maître d'œuvre pour les travaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à lancer une consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre selon le code des marchés publics,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE CABINET C.T.R.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant le cabinet C.T.R. proposant l'audit de charges sociales de la Communauté de Communes de La Septaine.

La rémunération de ce cabinet s'effectuera à hauteur de 35 % des régularisations et des économies obtenues ou réalisées par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer une convention d'audit et de conseil en ingénierie sociale avec le cabinet C.T.R.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOUGRAT demande si le problème de la ligne 18 a été réglé. Monsieur MÉREAU indique que oui, elle a été supprimée définitivement.

Monsieur GROSJEAN intervient sur l'avancée du PLU de la commune de Baugy qui est en phase de finalisation. Il demande à ce que La Septaine aille vite pour le PLH afin de traiter la répartition des stocks fonciers prévus dans le cadre du SCOT.

Monsieur le Président intervient pour rappeler qu'il faut d'abord s'occuper du problème des dents creuses avant d'évoquer les extensions urbaines.

Il demande que chaque commune désigne un délégué pour siéger au comité de pilotage du PLH.

Monsieur SARREAU indique que les agents du SIRDAB n'ont pas rencontré toutes les communes pour évoquer les dents creuses.

Monsieur AUDEBERT intervient pour évoquer la possibilité offerte par le SICTREM de Baugy, aux habitants de La Septaine, de disposer de bacs pour les ordures ménagères

Monsieur MAZENOUX indique que les habitants seront bientôt informés de la mise en place de ce dispositif. Une caution sera demandée aux habitants intéressés.

Le Président,
M. GOFFINET

M. ACOLAS

M. BARREAU

Le Secrétaire,
M. BLANCHARD

M. AUDEBERT

Mme BONTEMPS
Absente

M. BOUGRAT

Mme BRÉCHARD
Absente

Mme DESIAUME

M. DUBOIS

Mme FERNANDES

M. GINDRE

M. GOUGNOT

M. JAUBERT
Absent

M. LEMAIGRE

M. MALLEON

M. MAZENOUX

M. MÉREAU

M. PÉCILE

M. BOUVELLE

M. CHASSIOT

Mme DUBIEN

Mme DUCATEAU

absent remplacé par
M^{me} BACHELART

M. FRÉRARD

Mme GOGUÉ

M. GROSJEAN

M. LECLERC

Mme LOISEAU

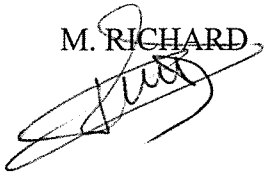
M. MARCEL

M. MERCIER
Absent

M. MOINET

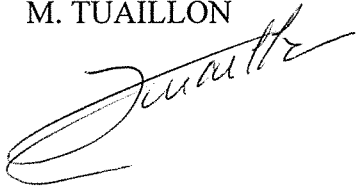
M. POIRIER

M. RICHARD



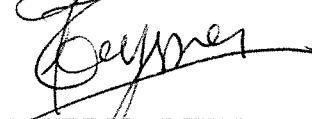
Mme SARRON
Absente

M. TUAILLON



M. SARREAU

Mme TEYSSIER



M. WEINGARTEN

